

OBJET

CONTRAT DE VILLE  
INTERCOMMUNAL  
2015-2020

PROGRAMMATION  
PARTENARIALE  
UNIQUE  
POLITIQUE  
DE LA VILLE 2016

Réf : AM/MP/MD  
N°29/04/16

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur EI HADANI a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle  
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine  
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha  
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis  
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

**SECRETARE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle**

Vu la délibération du n°367 du 28 mai 2015 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S relative à l'adoption du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre ;

Vu la délibération n°46/06/15 du 23 juin 2015 du Conseil Municipal ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque commune doit déposer une programmation communale chaque année, en lien avec les enjeux définis de façon partenariale à l'échelle du territoire de l'Agglomération.

Après instruction des dossiers de demande de subvention par la commune et par les services instructeurs de l'Etat, et examen des programmes d'actions proposées par les porteurs de projet sur le territoire de la ville de Louvroil, la ville propose à la programmation de la Politique de la ville pour 2016 :

- Au Contrat de Ville les 3 actions suivantes :
  - Dans la thématique Education : « la nouvelle caravane du Rail ». Le porteur de projet est le Centre socioculturel du Rail-Atac ;
  - Dans la thématique de la Citoyenneté :
    - o « soirées en sport à Louvroil ». le porteur de projet est le Service Jeunesse de la commune ;
    - o « Fonds de Participation des Habitants ». Le porteur de projet est l'association « Les Coccinelles ».
- Au dispositif « Ville Vie Vacances » :
  - o Une action portée par le Centre socioculturel du Rail-Atac ;
  - o Une action portée par le service Jeunesse de la ville.

(Tableau financier en annexe)

Il est précisé que les porteurs de projet ont pour obligation de fournir à la commune le programme détaillé des actions, calendrier et lieux de déroulement afin de lui permettre d'effectuer le suivi, ainsi que les bilans intermédiaires et finaux selon le calendrier défini par la CA.M.V.S.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

→ VALIDE la programmation partenariale 2016 ;

→ PRECISE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le crédit prévu au Budget Communal, et AUTORISE Madame le Maire à verser les dites subventions aux porteurs de projet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

**Fait en séance, le 12 avril 2016**

**Ont signé les membres présents**

**Pour copie conforme,**

**LE MAIRE,**

**Annick MATTIGHELLO**

